

• pour rendre plus lisibles les perspectives immédiates :

- demander aux nombreuses structures publiques qui réalisent des projections en matière d'emploi d'établir des documents moins complexes, plus maniables et d'une lecture plus accessible ;
- accroître la capacité d'accueil et l'orientation des effectifs dans les formations dédiées aux domaines déjà identifiés comme prometteurs, tels ceux de l'informatique ou l'ingénierie et ceux liés aux soins, y compris le secteur médical et médico-social ;
- renforcer les liens entre le monde du travail et les étudiants, d'une part, et avec les structures en charge de la formation et du placement des demandeurs d'emploi, d'autre part, afin de mieux tenir compte des besoins en qualification des entreprises et des perspectives réelles d'embauche.

• pour favoriser la réindustrialisation :

- anticiper les tendances à la réindustrialisation en encourageant le suivi des formations scientifiques non seulement dans les niveaux de qualification élevés mais aussi dans les professions intermédiaires ;
- continuer à promouvoir la féminisation des emplois en élargissant le spectre des secteurs d'activité susceptibles d'accueillir les femmes, sans exclure les carrières scientifiques où leur taux de présence ne correspond pas à leur niveau de réussite scolaire.

• pour préparer l'employabilité des générations futures :

- généraliser le recours aux nouvelles technologies pédagogiques par l'éducation nationale en faisant porter l'effort dès les classes primaires ;
- recentrer les savoirs à transmettre sur des compétences transversales et mobilisables dans plusieurs domaines futurs d'activité, en s'inspirant le cas échéant des modèles d'éducation étrangers plus performants ;
- conforter la politique en faveur de la formation professionnelle duale et créer des dispositifs efficaces permettant, par ce biais, de réintégrer dans des cursus opérationnels les décrocheurs scolaires.

• pour promouvoir des carrières plus évolutives :

- veiller à l'efficacité du dispositif législatif dédié à la formation tout au long de la vie dans le sens de l'adaptabilité des carrières et en permettre l'accès effectif au plus grand nombre ;
- encourager la mobilité tant professionnelle, sociale que géographique des travailleurs.

ATELIER DE PROSPECTIVE

Quels emplois pour demain ?

Rapporteur : **Alain Fouché** (UMP-Vienne)

Mercredi 4 juin 2014

Structure unique au sein du Parlement français, la délégation à la prospective a été créée en avril 2009, avec pour mission de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'en informer le Sénat. Présidée par le sénateur UMP de l'Eure, Joël Bourdin, elle comprend trente-six membres désignés à la proportionnelle de la composition de ses groupes politiques.

Débats animés par **Julien Damon**, professeur associé à Sciences Po

Participants :

Sandrine Aboubadra – chef de projet prospective métiers et qualifications
Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)

Sabine Bessière – chef du département métiers et qualifications
Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Damien Brochier – chef du département travail-emploi-professionnalisation
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Sandra Enlart et **Olivier Charbonnier** – co-fondateurs de D-Sides, laboratoire d'innovation et de prospective, et co-auteurs de l'ouvrage « À quoi ressemblera le travail demain ? »

Isabelle Le Mouillour – responsable des questions de l'internationalisation et du suivi des systèmes de formation professionnelle
Institut fédéral allemand de la formation professionnelle (BIBB)

La situation de l'emploi en France en 2014

- taux de chômage : 10,4 % de la population active
- taux d'emploi : 63,9 % de la population en âge de travailler
- durée moyenne d'inscription à Pôle emploi : 482 jours
- chômage des moins de vingt-cinq ans : 23,6 %
- 5,2 millions de chômeurs (toutes catégories, France entière)

- **L'objectif de la délégation** : dresser le panorama des secteurs d'activité qui embaucheront demain et s'assurer que le système de formation initiale ou continue se met déjà en phase avec les futurs besoins de recrutement.
- **Première constatation** : qu'il s'agit d'établir des tendances à court, moyen ou long terme, **une multitude d'intervenants**, publics ou privés, français, européens ou internationaux, se préoccupent des emplois à pourvoir.
- **La pluralité de leurs analyses** aboutit à anticiper diversement le potentiel des secteurs prometteurs. Se dégagent toutefois **deux domaines** unanimement pressentis comme recruteurs :
 - celui des nouvelles technologies, notamment l'informatique, en raison du développement du numérique ;
 - celui des aides à la personne, y compris en matière sanitaire et médico-sociale, pour accompagner le vieillissement de la population.
- **Le nombre élevé d'emplois non pourvus** en période de chômage est le signe de dysfonctionnements structurels du marché du travail.

Rapporteur



Alain FOUCHÉ
UMP – Vienne

Président



Joël BOURDIN
UMP – Eure

- **D'ici à 2025, les embauches resteront fortes (environ 600 000 par an) en fonction** :
 - du remplacement des effectifs arrivant en fin de carrière ;
 - des créations de postes, qui dépendront des performances économiques ;
 - des restructurations entraînant des destructions d'emploi.

- **Mais comment anticiper l'inconnu ?**

- les métiers de demain **n'existent pas encore** : entre un tiers et 70 % des emplois restent à inventer ;
- l'environnement du travail est **en pleine mutation** : rythmes horaires, lieu et conditions d'exercice professionnel, fractionnement des carrières, localisation des emplois, ces tendances déjà à l'œuvre poussent à la mobilité et obligent à l'adaptation professionnelle et géographique.

La seule réponse au chômage : tout miser sur la formation

- **L'éducation nationale doit évoluer** :
 - en intégrant davantage le recours aux nouvelles technologies dans la transmission des savoirs ;
 - en favorisant l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans de nombreux secteurs d'activité futurs, à charge pour les entreprises de former ensuite en fonction de leurs besoins.
- **La formation professionnelle initiale ne doit plus rester un second choix** :
 - alors qu'elle est porteuse de débouchés professionnels notamment dans l'industrie, le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration ;
 - alors que le taux de décrochage scolaire est particulièrement élevé en France : 150 000 jeunes quittent l'école sans diplôme ni qualification chaque année ; environ 400 000 non qualifiés ne cherchent pas ou plus d'emploi aujourd'hui.
- **La formation tout au long de la vie doit être désormais intégrée au processus habituel de déroulement des carrières** :
 - en dépit des réformes successives, elle continue de bénéficier davantage à ceux qui en ont le moins besoin. Restent encore à l'écart les seniors, les demandeurs d'emploi, les personnes les moins qualifiées, les salariés des petites entreprises ;
 - la qualité des enseignements dispensés par les organismes de formation doit être davantage évaluée et certifiée.